

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M ^{me} Christine Gilbert M ^{me} Julie Gagné M. Carl Germain M ^{me} Sandra Lapierre Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Karine Lavoie M. Régis Lavoie M. Dominic Simard	Partie syndicale : M ^{me} Marie-Ève Bouchard Partie patronale : M ^{me} Sonia Deschênes	1. Ordre du jour	
		2. Compte rendu de la réunion du 20 juin 2023	
		3. Organisation scolaire • Clientèle • Moyennes • Modifications	P
		4. Sécurité d'emploi • Mises en disponibilité champ 21 • Mouvements volontaires • Engagements • Enseignants-ressources	P
		5. Priorité d'emploi • Liste de priorité • Banque pour contrat ordonnancée • Listes pour suppléance occasionnelle	P
		6. Bilan des travaux dans les établissements	S
		7. Rentrée scolaire	S
		8. Consultation 4-3	S
		9. Délai annulation demande de congé	S
		10. Congé stagiaire juin 2024	S
		11. Plus 6 min vs 180 jours	S
		12. Protecteur de l'élève	S
		13. Journées pédagogiques à fixer	S
		14. Planification de la main-d'œuvre	P
		15. Calendrier des rencontres	
		16. Autres sujets : a) Suppléance vs obligation période spécialité b) Locaux des maternelles 4 ans c) Bulletin maison d) Projet Passe-Partout – financement	S S S S

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
1. Ordre du jour	Mme Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour. La partie syndicale ajoute les points : a) Suppléance vs obligation période spécialité b) Locaux des maternelles 4 ans c) Bulletin maison d) Projet Passe-Partout – financement	
2. Compte rendu de la réunion du 27 avril 2023	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 20 juin 2023.	
Réflexion critères listes de priorité et garanties d'heures (2022-03-10)	Après analyse et considérant qu'à la centralisation il y a peu de réponses pour des remplacements de dernière minute, le CSS analyse la possibilité de reconduire les garanties d'heures pour les enseignants qui ont des contrats à temps partiel et même des garanties d'heures à 100 %. (2022-10-20) Après vérification, le CSS a pu offrir 18 garanties d'heures au préscolaire-primaire et 2,5 pour le Bas-Saguenay. (2023-01-26) Ce dossier est encore en discussion entre le CSS et le Syndicat. Comme la procédure pour le remplacement avec les garanties d'heures ne semble pas avoir été bien assimilée par tous, le CSS rencontrera les personnes concernées pour leur expliquer. Cette procédure sera envoyée au SES. (2023-04-27) Des appels ont été faits pour donner des garanties de contrat à 100 % au secondaire, dont 6 ont été confirmées en français, 9 en mathématiques et 5 en science. Le CSS mentionne que la mesure 15156 a été bonifiée, et ce, grâce aux représentations que ce dernier a faites auprès du ministère. Le SES informe le Centre de services scolaire que, lors d'une rencontre du comité de la relève du SES, les enseignants à statut précaire ont souligné que les secrétaires d'école ne respectent pas la procédure établie pour donner la suppléance. Les enseignants ayant des garanties d'heures se verraient offrir des suppléances alors que ceux à contrat ne sont pas à 100 %. La situation est préoccupante du fait que comme les classes sont de plus en plus difficiles, les enseignants sont fatigués et songent même à quitter lorsque des injustices ont lieu. Le CSS reçoit l'information et fera des vérifications. Les secrétaires doivent entrer dans le système les suppléances, donc le CSS pourra facilement vérifier. (2023-06-20) Le CSS mentionne avoir refait un rappel avec les secrétaires et les directions concernant les garanties d'heures. De plus, les garanties permettent de retenir les jeunes enseignants dans le CSS des Rives-du-Saguenay, entre autres, ceux qui n'ont pas eu de 100 %. (2023-10-18)	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
Autres sujets – a) Demande d'école à vocation particulière pour le Millénaire (2022-03-10)	Le SES et le CSS regarderont la possibilité de combiner l'espagnol et l'anglais afin de créer des postes au secondaire en respect de la clause 5-3.10 de l'entente nationale. (2022-10-20)	✓
	Le CSS mentionne qu'un comité est à prévoir. (2023-01-26)	
	Un comité sera fait afin de vérifier s'il est possible de faire la même chose au secondaire, soit de jumeler des tâches de Charles-Gravel et Des Grandes-Marées afin de créer des postes. (2023-04-27)	
	Le CSS fera l'analyse en 2023-2024. (2023-06-20)	
	Un chantier sera fait cette année pour analyser le tout. (2023-10-18)	
Processus d'engagement accéléré (2022-04-29)	Le CSS suggère de créer un comité pour analyser les impacts et voir la possibilité de créer des postes et bien identifier les enjeux comme le temps de déplacement entre les deux établissements. (2022-10-20)	
	Le comité n'a pas encore été mis en place. Mme Lavoie ajoute qu'ils analysent la possibilité d'arrimer les heures des écoles secondaires pour faciliter la création de postes. (2023-01-26)	
	Le comité, composé entre autres des TOS, des directions et des ressources humaines, s'est penché sur la possibilité de créer des postes en jumelant les 2 établissements de l'Odyssée. Après analyse, il y a beaucoup de contraintes qui empêchent le CSS de créer des postes. Cependant, ce dernier s'engage à refaire cette évaluation annuellement. (2023-04-27)	
	Le SES a reçu l'information d'un enseignant qu'il y aurait un 26 périodes de tâche pure à Dominique-Racine. Le Syndicat s'informe s'il est possible de donner un poste. Présentement, il y a 6.83 à Lafontaine et 10.24 à Dominique-Racine. La direction a donné 7 postes à Lafontaine et 9 à Dominique-Racine. Plusieurs discussions ont lieu sur le diviseur 24.6. Étant donné la précarité, le CSS analysera la possibilité de remettre un diviseur de 24. Pour les résiduels des postes pour L'Odyssée (.83 et .24), le CSS regardera pour les jumeler afin de donner un poste. (2023-06-20)	
	Comme ce point touche les finances et que c'est géré au national, le CSS attendra les consignes du national. (2023-10-18)	
Entente formation hors amplitude (P) (2023-01-26)	Le CSS désire renouveler l'entente pour permettre de la formation hors amplitude. Elle rappelle que c'est sur une base volontaire et que les enseignants sont payés au taux de suppléance. Mme Bouchard mentionne que le fait que la formation soit en soirée et que les enseignants sont payés moins que leur salaire n'est pas intéressant. Le CSS ajoute qu'au niveau du financement, comme aucune somme supplémentaire n'est octroyée pour cela, la seule façon pour le CSS que ce soit viable c'est de payer au taux de suppléance. M. Lavoie ajoute que le service est beaucoup utilisé pour ceux et celles en insertion professionnelle et qui reçoivent du mentorat.	✓
	Pour ce qui est d'intégrer la FP et la FGA dans l'entente, Mme Rébeka Fortin, directrice du CFGA, regardera si c'est possible de le faire. (2023-01-26)	
	L'entente n'a pas encore été renouvelée, mais pour l'instant le CSS l'applique toujours. (2023-04-27)	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	Le SES demande s'il était possible d'avoir un bilan des enseignants ayant suivi une formation en dehors de leur amplitude. Le CSS vérifiera et enverra l'information au SES. (2023-06-20)	
	Ce sont 153 enseignants qui ont suivi une formation en dehors de leur amplitude. Le CSS désire continuer la même pratique pour la rémunération. Le Syndicat est d'accord, en autant que les formations demeurent sur une base volontaire. (2023-10-18)	
Ententes (P) • Clause 8-5.05.02 • Le Roseau • GPAÉ – Marie-Médiatrice (2023-04-27)	Pour l'entente sur la clause 8-5.05.02, elle est reconduite étant donné que la cour d'appel a reporté l'audience. Les ententes Le Roseau et GPAÉ-Marie-Médiatrice sont à vérifier et approuver. (2023-04-27)	✓
	Les ententes ne sont pas encore à jour. Le SES mentionne qu'il faudrait penser revoir l'entente pour les projets particuliers étant donné la nouvelle façon de donner les postes. Afin d'éviter des problématiques, il faudrait que ce soit écrit que parmi les personnes intéressées, les postes seront donnés par ancienneté. (2023-06-20)	
	L'entente Le Roseau est en révision, car elle ne serait peut-être plus applicable. Le CSS l'enverra au SES qui fera des vérifications et un suivi au CSS ensuite. Pour celle de GPAÉ, elle est en signature. Une entente pour les garanties d'heures sera également à signer bientôt. Des discussions ont lieu à la suite du questionnement de Mme Lapierre sur l'ordre d'octroi des postes pour l'école primaire rattachée à l'Odyssée. Des vérifications seront faites à ce sujet pour vérifier s'il est possible de passer par les fonctions et responsabilités de l'école. (2023-10-18)	
Retraite progressive et tâche (S)	Le SES a noté que l'interprétation du pourcentage des retraites progressives et des réductions de tâche diffère d'un endroit à l'autre, c'est-à-dire que certains calculent un pourcentage de la tâche annualisée alors que d'autres c'est en journée. Par souci d'équité, le SES propose de créer des balises. Le CSS constate qu'il y a un écart dans l'interprétation. Ce dernier vérifiera auprès des directions en début d'année pour connaître la façon dont elles l'appliquent. (2023-06-20)	
	Le Centre de services a fait un rappel de l'interprétation aux directions. Mme Gilbert questionne sur la façon dont est traitée la tâche (comité, surveillance, etc.) d'un enseignant qui a cinq remplacements dans cinq écoles. L'enseignant doit en discuter avec la direction de son école d'attache pour que celle-ci s'arrime avec les autres écoles. Si un écart est constaté, l'enseignant peut interpeler le CSS ou le SES. (2023-10-18)	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
Entente statut précaire – suppléance et contrat à temps partiel (S)	Certains enseignants ont fait parvenir au Syndicat l'outil pour le calcul de la compensation, car ils croient qu'il y a eu une erreur dans leur paiement. Le CSS mentionne que s'ils veulent faire vérifier leur compensation, de communiquer avec Mme Marie Imbeault. Cependant, le CSS précise que la GRICS a toujours donné le plus avantageux à tous, mais il doit valider et faire un retour au SES.	
	L'entente se poursuit cette année et les paiements se font automatiquement. (2023-10-18)	✓
Dénonciation affectation champ 1 – école institutionnelle (P)	Après analyse, le CSS s'est questionné sur la raison pour laquelle les écoles Jean-Fortin et La Source sont séparées pour la confection des tâches. Après discussion avec la direction, il serait avantageux de jumeler les écoles. Il pourrait placer des enseignants du champ 1 où il est nécessaire de les avoir dépendamment du moment de l'année. Le SES propose de l'inclure dans les fonctions et responsabilités. Le CSS analysera à nouveau, mais jumeler les écoles donnerait une meilleure flexibilité au milieu. Le SES croit qu'il y aura des impacts et que les enseignants devront être bien informés ainsi que le comité ÉHDAA-École qui aura un rôle important pour la répartition des heures en orthopédagogie. (2023-06-20)	✓
	Aucune analyse n'a encore été faite. (2023-10-18)	
Autres sujets : Suivi PEVR et projets (P)	Les travaux pour le PEVR sont presque terminés et seront officialisés au dernier CA de l'année pour l'envoyer au ministère avant le 14 juillet. Le CSS l'a fait en se basant sur les besoins des milieux. Le CSS a analysé les élèves ayant des résultats de 70 % et plus afin d'isoler les élèves à risque, soit ceux de 60 à 70 %. Plusieurs élèves se situent dans cette zone. C'est un enjeu pour le CSS, car la réussite des élèves est importante. Il songera à offrir de nouvelles options aux élèves. M. Lavoie fait un survol des différents projets. (2023-06-20)	
	Le lancement officiel du PEVR aura lieu le 10 novembre en présence des enseignants impliqués sur les projets éducatifs. Il sera possible, pour tous les employés, de regarder la diffusion en simultanée ou la version enregistrée ultérieurement. (2023-10-18)	
Autres sujets : Projet aide à la classe (S)	Comme le projet d'aide à la classe a été bonifié, le SES s'informe si le double des écoles y aura accès l'an prochain. Le CSS mentionne que toutes les écoles ont fait une demande. Le Syndicat a fait un bilan et ce qui est le plus ressorti était le manque de clarté du rôle de l'aide à la classe et le peu de temps de concertation. Mme Thibodeau a mentionné au SES qu'il y aurait une entente entre le CSS et le CIUSSS pour le Centre jeunesse. Après vérification auprès de sa Fédération (FSE), aucune entente n'est possible, car cela contreviendrait à la convention collective. Les ratios ne seraient pas respectés au Centre	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	jeunesse, certains enseignants ont des classes de 15 élèves cotés. Le CSS ajoute que présentement il ajoute du surcroît en fin d'année. Le SES fera une analyse de la situation. (2023-06-20)	
	L'ajout d'une aide à la classe a été fait cette année pour l'école St-Denis/St-Isidore. (2023-10-18)	
3. Organisation scolaire (P) – Clientèle – Moyennes – Modifications	Dépôt par le CSS des documents de la clientèle et des moyennes.	
4. Sécurité d'emploi (P) – Mises en dispo champ 21 – Mouvements volontaires – Engagements – Enseignants-ressources	Depuis les engagements en juillet dernier, le CSS a donné deux postes supplémentaires, soit un en mathématique à Dominique-Racine et un en math-sciences (majeur en sciences) à Charles-Gravel. Il est possible qu'un autre poste ouvre à l'Odyssée.	
5. Priorité d'emploi (P) – Liste de priorité – Banque pour contrat ordonnancé – Listes pour suppléance occasionnelle	Dépôt par le Centre de services scolaire des différentes listes. Le SES s'informe si elles sont disponibles sur l'Intranet, mais comme il y a beaucoup de mouvement dans les engagements, il serait difficile de les tenir à jour, alors elles n'y sont pas déposées.	
6. Bilan des travaux dans les établissements	M. Lavoie informe les membres que les travaux à l'école L'Horizon vont bon train. Tout se déroule bien également pour les élèves de cette école qui sont présentement à Laure-Conan. La prochaine école étant St-Antoine/St-Cœur-de-Marie qui contient beaucoup plus d'élèves, le SES se questionne si ce sera viable. Avec les élèves de l'école Ste-Thérèse, l'école des Grandes-Marées est actuellement à pleine capacité. La cour d'école a été aménagée pour réserver un espace pour les jeunes. Les travaux sont prévus jusqu'en juin 2024, mais ils ne sont pas encore débutés. À l'école La Carrière, le retour dans leur école est prévu après la semaine de relâche. M. Lavoie mentionne que le CSS accommode les enseignants pour déménager. Une harmonisation de la pratique a été faite entre les écoles, mais ça peut varier légèrement en raison de la période de l'année et du contexte. Des sommes ont été débloquées pour qu'un suppléant remplace l'enseignant afin que ce dernier fasse ses boîtes. La veille d'une journée pédagogique, l'enseignant de l'école sera en sortie scolaire pour permettre le déménagement. Lors de la journée	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	pédagogique, les enseignants pourront défaire leurs boîtes. Si nécessaire, une journée pédagogique mobile peut être ajoutée après consultation auprès des enseignants. L'équipe de l'école Fréchette est en réflexion afin de rénover l'école.	
7. Rentrée scolaire	Le Syndicat présente différentes problématiques survenues lors de la rentrée scolaire. Beaucoup de problèmes sont survenus en lien avec le service informatique : pas d'aide technologique pour les enfants en nécessitant, pas de tablette, pas d'ordinateur, pas de courriel pour les nouveaux engagés, etc. Aussi, la pénurie de concierges se fait sentir dans les milieux. Les enseignants ont souligné le manque de temps en début d'année avec seulement trois journées pédagogiques. De plus, certains milieux ont mentionné avoir eu des rencontres et des formations durant ces journées. M. Lavoie précise qu'il prendra cette information (4 journées pédagogiques) en considération pour la création du prochain calendrier scolaire dont les travaux débiteront bientôt. Le SES enverra le document au Centre de services.	
8. Consultation 4-3	Le SES fait un rappel au CSS des sujets de consultation. Le CSS en a fait le rappel aux directions.	
9. Délai annulation demande de congé	L'an dernier, une entente verbale avait été convenue entre le CSS et le SES à l'effet que les enseignants avaient jusqu'à 16 h la veille d'un congé pour l'annuler. Le SES demande à ce que ce soit officialisé. Mme Gagnon propose de rédiger une note de service et de l'envoyer à tous les enseignants.	
10. Congé stagiaire juin 2024	Le Syndicat demande s'il était possible, cette année encore, de reporter la date limite pour la prise de congé stagiaire à juin 2024 au lieu de la 101 ^e journée. Le Centre de services scolaire précise que des pourparlers sont en cours pour conclure une entente afin de modifier la gestion des congés stagiaires.	
11. Plus 6 min vs 180 jours	Auparavant, beaucoup d'écoles organisaient des réveillons avant les fêtes, où les élèves restaient plus longtemps le jeudi à l'école pour terminer le vendredi midi. Or, le SES aimerait connaître la différence entre ces horaires et l'aménagement du 6 min de plus par jour qui permet de libérer 9 demi-journées, donc le non-respect du 180 jours. M. Lavoie rappelle que le 180 jours d'école est inscrit dans la LIP, et ce, peu importe la durée par jour. Le régime pédagogique quant à lui, prescrit 25 heures par semaine, donc avec le 6 min de plus, c'est correct.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	M. Lavoie informe le SES que selon les données mentionnées pour le réveillon, ça ne fait pas de différence avec le 6 min. C'est un aménagement d'horaire hebdomadaire à passer en CE. Les enseignants pourraient le faire. Mme Gilbert mentionne que l'arrêt des réveillons provient de la direction générale, donc suggère de vérifier auprès d'elle et de faire un retour.	
12. Protecteur de l'élève	Le nouveau processus de plainte au protecteur de l'élève est en fonction. Le SES s'informe de la personne qui le gèrera au Centre de services scolaire. Pour les plaintes, ce sera Mme Christine Mercier qui recevra la plainte et elle sera traitée par Mme Sandra Boulianne. Chaque mois, Mme Boulianne doit faire une reddition de compte au protecteur de l'élève.	
13. Journées pédagogiques à fixer	Le Syndicat rappelle que selon l'entente nationale, il y a 10 % des journées pédagogiques qui appartiennent aux enseignants. Il suggère de ne pas les placer toutes les deux à la fin de l'année, mais plutôt à des moments utiles, soit par exemple avant le bulletin. Le SES propose de consulter les enseignants pour connaître leur préférence.	
14. Planification de la main-d'œuvre	Mme Gagnon fait un suivi de l'activité portes ouvertes, où plusieurs embauches, dont 24 enseignants, ont été faites. Le processus d'accueil et d'intégration pour les enseignants est offert toutes les deux semaines et le CSS rappelle qu'ils sont rémunérés pour le faire. À la suite du comité exploratoire, la suggestion de garantie d'heures au primaire par un enseignant a été mise en place en projet pilote pour deux écoles.	
15. Calendrier des rencontres	Les rencontres pour l'année 2023-2024 se tiendront aux dates suivantes : • 25 janvier 2024 à 13 h 30; • 19 mars 2024 à 13 h 30; • 30 avril 2024 à 13 h 30; • 18 juin 2024 à 13 h 30.	
16. Autres sujets : a) Suppléance vs obligation période spécialité b) Locaux des maternelles 4 ans	À la suite d'un appel reçu au Syndicat, celui-ci demande qu'un rappel soit fait auprès des secrétaires à l'effet que les enseignants qui remplacent une spécialité c'est de la tâche éducative et qu'ils n'ont pas d'obligation de rester à l'école par la suite pour offrir leur service. À l'école St-Isidore, le local pour la maternelle 4 ans n'est pas conforme aux règles. Serait-ce possible de réduire le nombre d'élèves pour les prochaines années ou encore de trouver un local adapté? M. Lavoie fera les vérifications nécessaires.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
c) Bulletin maison	Pour la première communication du 15 octobre, le CSS confirme que les enseignants peuvent utiliser le bulletin qu'ils désirent, tant que c'est inscrit dans les normes et modalités. Pour la version numérique, le seul permis est avec Mozaïk.	
d) Projet Passe-Partout – Financement	Le SES vérifie si les enseignants qui rencontrent les parents le soir sont payés, étant donné que c'est en dehors de leur amplitude. M. Lavoie précise que le projet Passe-partout est seulement à l'école Ste-Claire. Le projet maternelle 4 ans volet parent demande 10 rencontres obligatoires, mais le CSS priorise les rencontres durant les heures de classe. Ces rencontres peuvent être sous différentes formes, comme une technicienne en alimentation qui vient donner une formation, etc.	